



COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE CHER AMONT
SEANCE PLENIERE DU 20 DECEMBRE 2018

COMPTE-RENDU DES ECHANGES ET DES DECISIONS PRISES

Document validé le 03/09/2019

Le 20 décembre 2018 s'est tenue, dans les locaux de la cité administrative de Montluçon et sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GUERIN, la 25e réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cher amont.

M. GUERIN remercie les membres présents et propose de débiter car l'ordre du jour est assez chargé.

- Point 1 : Adoption du compte-rendu de la CLE du 19/04/2018
- Point 2 : Etat d'avancement des contrats territoriaux avec décision sur le portage technique du CTGQQ du Cher par l'Etablissement public Loire
- Point 3 : Programme d'actions 2019 et modalités de financement Projet adopté
- Point 4 : Arrêtés de restriction de l'usage de la ressource en eau en 2018
- Point 5 : Gestion quantitative et qualitative du complexe hydroélectrique de Rochebut
- Point 6 : Avis de la CLE sur le dossier de régularisation de 3 plans d'eau déposé par la Fédération de pêche de la Creuse
- Point 7 : Informations diverses
 - Consultation sur les questions importantes relatives au SDAGE et au PGRI
 - Etat des lieux 2019 SDAGE 2022-2027
 - Evolutions législative et réglementaire

Point 1: Adoption du compte-rendu de la réunion de la CLE du 19 avril 2018

M. BOISGARD (Animateur) : Le compte-rendu vous a été mis à disposition sur le lien internet en espérant que vous ayez pu vous y connecter. Avez-vous des observations particulières à formuler sur ce compte-rendu qui pour la première fois était sous la forme d'un procès-verbal. Nous avons essayé de reprendre l'intégralité de vos propos audibles et nous allons en faire autant aujourd'hui avec l'enregistrement de vos interventions.

Mme ROUFFET-PINON (Limousin Nature Environnement) : Je fais mes compliments car tout a été noté.

M. GUERIN : On est très sensible aux compliments. On met au vote, il n'y a pas de vote contre, pas d'abstention. Je vous remercie.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point 2: Etat d'avancement des contrats territoriaux avec décision sur le portage du CTGQQ dans le Cher

M. BOISGARD : Nous avons fait une réunion de bureau de CLE il y a quelques jours où on a déjà été amenés à vous faire une présentation de ces éléments que vous retrouvez dans votre document. On va les broser très rapidement car on a un point important qui vous sera fait sur la question du complexe hydroélectrique Rochebut-Prat avec une présentation à double voix par EDF et le bureau d'études ATHOS. Afin de laisser du temps pour ce sujet et en prévision de la visite de terrain de cet après-midi, on vous propose d'avancer assez rapidement en restant bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.

M. GUERIN : Concernant le CTGQQ dans le Cher, le bureau de la CLE, dont beaucoup de membres sont présents aujourd'hui dans la salle, a trouvé pertinent que sur ce dossier transversal la chambre d'agriculture se sente moins légitime à poursuivre le portage de la démarche. On la remercie car elle a bien porté sur les fonts baptismaux le dossier mais aujourd'hui il faut avoir une vue plus large un peu plus transversale et transcender tous ces courants d'intérêts évidemment parce que la chambre d'agriculture forcément, même si on ne le veut pas, on est rapidement emmené vers ce que l'on connaît

le mieux, on tord un peu le bras des fois au texte inconsciemment pour que ça satisfasse nos besoins. L'Etablissement public Loire pourrait porter, on fait confiance à son impartialité, ce dossier, ils en sont d'accord. Donc je vous propose de fonctionner comme ça sachant que le bureau était d'accord sur ce principe que je viens de vous énumérer.

Mme ROUFFET-PINON : Même si le bureau a donné un accord de principe, il est important que nous procédions à un vote aujourd'hui en CLE.

M. GUERIN : En effet, ce sujet n'est absolument pas polémique et je vais appeler au vote, qui est contre ? qui s'abstient ?

La CLE est favorable à l'unanimité au portage par l'Etablissement public Loire du CTGQQ dans le Cher
--

Point 3 : Programme d'actions 2019 et aux modalités de financement

Présentation par M. BOISGARD des éléments du diaporama

M. GUERIN : Il est vrai que le réchauffement climatique fait son effet et on s'aperçoit que les barrages se remplissent de moins en moins. Cette année particulièrement exemplaire en la matière, on était à -8 mètres de creux mais vous en parlerez tout à l'heure, c'est vrai qu'on est à la fin de l'année et que d'habitude on est à la limite du sur-versement voire même en sur-versement, on peut s'inquiéter sur l'aspect quantitatif et derrière c'est aux syndicats d'eaux de se secourir entre eux et c'est toujours problématique parce qu'aujourd'hui tous les bouclages de sécurisation n'étant pas réalisés, on est très inquiets lorsque l'on voit descendre significativement le niveau dans les barrages. Si vous avez des remarques particulières.

Mme ROUFFET-PINON : Je vais dans votre sens dans la mesure où j'ai eu la chance de participer au colloque sur le changement climatique à Lyon le 15 novembre dernier et on a eu d'importants débats sur ce sujet. Par contre je voudrais reparler du problème des zones humides dans la mesure où au comité de bassin on a voté, pratiquement à l'unanimité, pour que ces milieux soient mis en valeur parce que c'est comme ça qu'on arrivera à s'en sortir. Quant à l'histoire de l'eau, malheureusement on a vu ce qui s'est passé cette année, on n'a pratiquement pas eu d'orage ni d'eau entre juin et mi-octobre, la source ne va pas en produire même si on reste à côté et qu'on lui dit de couler. Il va falloir trouver une solution !

M. GUERIN : C'est évident, les réflexions sont en cours. Nous sommes plus axés sur l'eau potable et dans la salle il y a différents présidents de syndicats. Dans l'Allier, on a un syndicat départemental qui a comme mission première le secours donc on s'en félicite mais il n'en reste pas moins qu'il n'y a pas que pour l'eau potable que c'est un problème cela concerne également l'industrie, le tourisme, les poissons, l'agriculture... C'est vrai que cette ressource qui se tarit au fil du temps est relativement inquiétante.

M. BARACHET (Fédération de pêche du Cher) : Certes l'aspect quantitatif est important mais il y a aussi la qualité et je crois que l'un ne va pas sans l'autre. Pour avoir de l'eau potable à un moindre coût, il faut que les cours d'eau et toutes les étendues d'eau aient une meilleure qualité.

M. ORVAIN (Région Nouvelle-Aquitaine) : Je suis Président de l'EPTB de la Vienne et à 10 jours près il n'y avait plus d'eau dans la Vienne donc plus d'eau potable à Châtelleraut, plus d'eau pour refroidir la centrale nucléaire de Civaux, plus d'eau pour Saillat (papeterie). Nous avons vu le schéma sur le mois de septembre mais quel était l'état des lieux du mois de novembre sur ce bassin.

M. BOISGARD : Le réseau ONDE s'arrête au mois de septembre, c'est de mai à septembre mais on va passer dans le point suivant sur un petit rappel de l'état actuel des restrictions dans chacun des départements si vous le voulez bien. Ce point d'information montrera qu'en amont de Rochebut

notamment nous étions toujours en crise le 29 novembre dernier. Je n'ai pas la donnée de ce jour mais on a toujours des sous-bassins qui sont en état de crise sur le bassin du Cher.

M. GUERIN : Cette année, j'ai vécu les épisodes cévenols du côté de Perpignan avec les hauteurs d'eau et les catastrophes que vous avez vues aux actualités. A mon retour à Montluçon, il n'y avait pas une goutte d'eau. Il y a eu des épisodes très localisés qui rendaient les analyses complètement disparates et sans commune mesure.

Mme MAURETTE (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Boussac) : Je voulais ajouter au commentaire précédent, je suis plutôt sur une région qui concerne les têtes de bassins et ce que je constate, c'est que dans l'occupation du territoire il peut y avoir des comportements qui, par ignorance essentiellement, font qu'on gaspille beaucoup la ressource en eau. C'est donc très important qu'on puisse avoir des actions de communication et d'arriver à convaincre les occupants du territoire qui sont principalement des agriculteurs mais pas uniquement. Ce n'est pas parce que dans leurs champs ils ont fait un drainage que ça n'aura aucune influence sur la ressource totale. Ça me paraît très important qu'on ait des formations et des commentaires pour que tout le monde se mette à protéger la ressource.

M. PEACOCK (Chambre d'agriculture de la Creuse) : Je voulais revenir sur la diapositive qui présente le programme d'actions 2019 car je n'arrive pas bien à la lire. Sans forcément rentrer dans le détail, je veux bien que vous présentiez un petit peu les éléments pour qu'on sache de quoi il s'agit précisément.

M. BOISGARD : En effet, la diapositive avait pour objectif d'illustrer le programme d'actions avec une grille de lecture des dispositions du SAGE. Cette illustration présente toutes les actions qui doivent être normalement assurées par la CLE puisque, pour rappel, il est inscrit dans le PAGD ce que chaque catégorie d'acteurs doit réaliser. La plupart des dispositions étaient liées à l'amélioration de la connaissance et je rejoins Madame MAURETTE sur la question de la communication, de la sensibilisation des différents acteurs, à la création de réseaux d'acteurs pour pouvoir essayer de faire vivre et connaître le SAGE. La question des zones humides était une disposition bien particulière qui était normalement plutôt à assurer par les collectivités territoriales, on sait très bien les difficultés devant lesquelles sont chacune des communes, des intercommunalités avec bon nombre de choses à assurer. L'idée c'était de reprendre en main cette question de manière à pouvoir porter l'information dans les documents d'urbanisme qui sont pour certains en cours de révision ou d'élaboration. Cela peut représenter une plus-value pour les collectivités territoriales. Concernant l'aspect quantitatif, en lien bien entendu avec les autres interlocuteurs tels que les services de l'Etat qui assurent un suivi, il est important d'actualiser la connaissance. On pourra vous envoyer, si vous le souhaitez, le tableau global qui permet d'avoir une meilleure connaissance.

Mme ROUFFET-PINON : Au sein de LNE, nous pensons qu'il faut repenser les aménagements des cours d'eau, préserver les zones humides, préserver la biodiversité aquatique et la qualité de l'eau notamment sur les têtes de bassin. La qualité de l'eau est importante parce que je vous signale qu'on est qu'à 21% de bonne qualité sur tout le bassin Loire-Bretagne.

M. DESBOIS (Chambre d'agriculture du Cher) : Je partage une partie de ce qui a été dit bien évidemment mais pas tout - *Problème d'enregistrement car micro coupé.*

M. GUERIN : Oui c'est vrai, ces retenues collinaires qui étaient plutôt mis à l'index dans les réflexions antérieures, aujourd'hui semblent être une solution. Quand il y a de l'eau, pourquoi pas la stocker et puis la rendre quand on en a besoin. Mais c'est d'un œil beaucoup plus indulgent que l'on regarde ces solutions-là. Ça semble avec les zones humides, être des solutions pour garder l'eau et pouvoir la redistribuer plus allègrement.

M. DESBOIS : Le ministre à Lyon l'avait bien évoqué en disant qu'il fallait aller dans ce sens-là. Cette année dans le Cher on s'en sort pas trop mal avec peu d'incendies et donc pas de nécessité de trop puiser sur l'eau potable pour éteindre ces feux.

M. GUERIN : Pour conclure sur ces retenues collinaires, je pense que tout le monde a bien compris il faut les regarder d'un œil plus bienveillant. J'ai bien compris que s'il n'y en a pas on a une meilleure chasse des alluvions mais tout doit être pris en compte. A l'avenir, on aura un meilleur œil sur la réalisation de ces retenues collinaires, faudra regarder les études et que tout le monde soit d'accord sur la faisabilité.

Mme ROUFFET-PINON : Le comité de bassin lors de sa séance du 28 novembre n'a pas voté là-dessus.

M. GUERIN : C'est bien ce que je dis, faut regarder d'un œil plus bienveillant ce n'est pas ici qu'on va aller à l'encontre de ce qui se dit ailleurs mais il faut réfléchir aux solutions parce qu'en quantité d'eau moyenne sur l'année c'est très peu différent mais le problème c'est que les épisodes de pluie sont très violents, dévastateurs et que les périodes de sécheresse sont très longues

Point 4 - Arrêtés de restriction de l'usage de la ressource en eau en 2018

M. BOISGARD : Avant de passer la parole à EDF pour la présentation du complexe hydro-électrique de Rochebut-Prat, voici l'information relative aux arrêtés de restriction de l'usage de la ressource en eau en 2018. Je vous ai mis tout à l'heure la cartographie actualisée. Ainsi, en réponse à la précédente question de M. ORVAIN, visiblement il n'y a plus d'arrêté de restriction en cours sur les bassins que nous évoquions. Pour le département de la Creuse, fin novembre nous y étions encore. Aujourd'hui il n'y a plus que le département de la Nièvre pour lequel il y a encore des restrictions d'usage.

Le tableau présente par département le nombre de jours par niveau de restriction depuis le 1^{er} juillet dernier jusqu'au 26 novembre 2018 soit 149 jours. Par exemple, dans le département du Puy-de-Dôme, le bassin du Cher a été placé 50 jours en alerte et 55 à 60 jours en crise. Dans le Creuse, les bassins du Cher et de la Tardes ont été placés 110 jours en crise sur les 149 jours. La zone amont du bassin du Cher a donc largement été concernée par les restrictions et un arrêté a été pris dans le département de l'Allier le 26/11 pour abaisser le débit garanti de 1,55 à 1,3 m³/s au regard de son taux de remplissage. Il faut espérer que les pluies hivernales permettront de remplir la retenue de Rochebut et les nappes souterraines et notamment en champagne berrichonne.

M. ORVAIN : Ces données montrent que la situation des têtes de bassin est très critique et notamment cette année. Les pluies de fin novembre - début décembre ont permis à l'heure actuelle de revenir à un été moins critique mais comme les stocks n'ont pas commencé à se refaire, liés au déficit de pluie d'octobre et novembre il y a peu de chance que cela se fasse dans l'hiver, et si le printemps venait à être sec ou pas trop humide, on aura une sécheresse de printemps très précoce. Du coup on aura des besoins en eau potable plus importants sur tout le territoire y compris sur les têtes de bassin.

M. BOISGARD : Effectivement, ce risque se présente peut-être devant nous pour le printemps. Nous ferons une réunion de commission au 1^{er} trimestre 2019 au cours de laquelle je vous présenterai une autre réflexion que nous avons portés sur les débits enregistrés aux stations hydrométriques pour voir comment se situent les débits d'étiages des années 2010 à 2018 par rapport à des chroniques très longues. On va pouvoir ainsi constater, d'après les premières analyses, qu'on se trouve avec des débits d'étiages sur 3 jours et 10 jours qui sont dans le top 10 pour bon nombre de stations sur des chroniques de 40 ans. On voit que cela se répète ces dernières années. C'est un travail qui vous sera présenté en tout début d'année prochaine, une fois qu'on aura eu le temps de le partager avec les partenaires techniques notamment des services de l'Etat pour être certain de l'analyse des données que nous avons faite.

Point 5 - Gestion quantitative et qualitative du complexe hydroélectrique de Rochebut

M. BOISGARD : Dans le cadre du renouvellement de la concession à EDF, il était prévu que la Commission Locale de l'Eau soit informée annuellement du suivi écologique réalisé sur la retenue de Rochebut. Nous avons eu une première information fournie au tout début de la mise en œuvre de ce suivi. L'idée aujourd'hui est vous faire une petite synthèse de cette prestation confiée au bureau d'études ATHOS. Nous essaierons de vous tenir informés le plus souvent possible sur ce suivi.

Présentation par EDF et le bureau d'études ATHOS – Cf. diaporama

M. LELIEVRE (Fédération de pêche de l'Allier) : Quelques petites remarques sur cette présentation. Il faut savoir que le protocole du suivi écologique et la composition du comité de suivi sont définis dans le l'arrêté préfectoral et le règlement d'eau de la retenue de Rochebut. Normalement les résultats doivent être présentés et validés par le comité de suivi or les membres de ce comité de suivi n'ont jamais été destinataires des résultats pour les années 2016 et 2017 donc il y a un petit souci concernant, je ne vais pas dire la validité parce que ça irait trop loin, mais au moins le fait que ces données aient été acceptées par les membres du comité de suivi, ça c'était ma première remarque. Concernant le suivi piscicole qui nous concerne directement, il y a plusieurs choses qui peuvent être indiquées. Il est notamment très délicat de donner des classes d'abondance quand le protocole utilisé est un inventaire par point. Cela paraît assez délicat de donner des densités quand on fait juste un échantillonnage de 100 points sur une portion de cours d'eau. C'est des choses qui, à mon avis, sont un peu trop extrapolées et on a l'impression d'avoir un peuplement piscicole qui est bon dans sa globalité ce qui est le cas mais si on prend les densités notamment de l'espèce repère (truite fario) sur ces secteurs-là, elles sont très déficitaires.

M. LECUNA (EDF) : Ce suivi est effectivement défini dans un arrêté préfectoral. Nous avons été sollicités pour présenter devant la CLE ces résultats quelque part un peu en avant-première. On a pris l'initiative d'accepter cette demande en informant la DREAL qui est notre tutelle et qui a finalement la charge de devoir remettre le rapport aux membres du comité de suivi. Quand ce dernier se réunira, on pourra discuter effectivement plus en détail de ces résultats mais ils nous semblaient important de pouvoir répondre favorablement à la sollicitation de l'animateur de la CLE.

M. LELIEVRE : Je précise que ma remarque n'était absolument pas ni contre EDF ni contre la CLE. C'était juste pour resituer le cadre par rapport à la présentation de ces données qui aujourd'hui n'ont pas fait ni l'objet d'une présentation ni d'une validation par les membres du comité de suivi.

M. LECUNA : Après, ce qui sera intéressant c'est qu'une fois qu'on aura un rapport qui sera validé par tous les membres du comité de suivi c'est qui puisse être mis à disposition des membres de la CLE du SAGE pour que finalement la diffusion soit peut-être un peu plus large qu'un petit comité d'experts qui maîtrisent ces éléments. Donc je pense que c'est vraiment la vocation de ce type de suivi autant que ça profite le plus largement possible aux gens qui sont intéressés par ces éléments, que ce ne soit pas fait pour rien.

M. GUERIN : J'insiste, l'élément déclencheur a été la réflexion de la préfecture avec son arrêté de restriction qui a alerté tout le monde, tous les producteurs d'eau. Moi je voulais qu'il y ait une présentation, certes en avant-première, qui donne au moins un éclairage particulier sur les conséquences et surtout sur le devenir de la masse d'eau en temps réel. A l'époque lorsque l'on s'est réuni en sous-Préfecture, on était à -13 mètres, aujourd'hui j'ai entendu -6 mètres donc c'est l'élément que je retiens sur la quantité. Bien évidemment il n'y a pas que la quantité à prendre en compte mais je remercie EDF pour la présentation.

Mme ROUFFET-PINON : Quand tout sera validé, pourra-t-on avoir ces résultats ?

M. BOISGARD : J'anticipe peut-être un peu mais effectivement une fois que le comité de suivi a validé le rapport, nous avons pu, celui de 2014, le mettre en ligne sur le site internet du SAGE. Il est vrai que ça faisait un certain nombre de fois qu'on en faisait la demande mais jamais ça n'a été effectué, c'est plutôt je pense une problématique avec la DREAL puisqu'EDF transmet ces éléments au service instructeur et c'est ce dernier qui doit organiser la réunion à laquelle le Président de la CLE est normalement invité. Je tiens à remercier M. LECUNA et le bureau d'études ATHOS parce que c'est aujourd'hui en avant-première et puis ça répond aux besoins d'informations soulevés par les membres de la CLE. Une fois que le document sera validé nous le mettrons en ligne et nous vous diffuserons l'information en direct par voie électronique dans une des lettres numériques.

M. ORVAIN : Merci également pour ces données, le patient est bien malade. Ce n'est peut-être pas dans le cadre de cette étude mais je pense qu'il y a des cartes, après il faudra peut-être superposer avec d'autres études, mais quand on remet le climat, les épisodes météo en fonction des quatre années qui ont été vues, je vois bien le manque d'eau 2016-2017. La superposition des cartes de températures et de pluviométrie montreraient l'état cyclique et le délai que l'on a, à partir d'un épisode pluvieux, pour agir. A un moment donné il va falloir superposer des cartes pour montrer l'impact et aller vers des choix qui nous permettront d'anticiper beaucoup plus vite les interventions.

M. LECUNA : Je partage surtout sur l'aspect quantitatif, je pense que les mesures qui ont été prises cette année de réduction du débit garanti à l'aval du Prat, on aurait très certainement pu les prendre un peu avant si on avait été en capacité d'anticiper davantage et finalement ce type de mesures il faut qu'à l'avenir on soit meilleurs collectivement pour pouvoir les mettre en œuvre plus rapidement parce que finalement c'est ça qui nous garantit le fait qu'on soit capable de tenir dans la durée. Il y a effectivement une réflexion à lancer, je crois que Madame la Sous-Préfète a initié cette idée de pouvoir réfléchir sur du long terme, à pouvoir adapter de façon plus efficace les modalités de gestion pour avoir une meilleure adaptation à ce qu'on vit en matière de changement climatique.

M. POINTEREAU (Association des maires du Cher) : *Problème d'enregistrement*

M. LECUNA : Alors le stock de Rochebut il est certes conséquent ce qui nous permet de faire du soutien d'étiages mais il est quand même limité on a 15 millions m³ à peu près de disponible pour du soutien d'étiages. Cette année quand on a alerté l'ensemble des acteurs sur la diminution de cote, on devait être à 2 mètres du minimum technique sur l'aménagement. Au-delà de ça, on sait que c'est plus compliqué notamment en matière de qualité d'eau, c'est ce qu'on a pu vivre en 2015 où lorsqu'on est trop bas on a après des difficultés en matière de qualité d'eau. On n'était pas très loin de la fin du stock en sachant que ce qui est déterminant c'est ce que je disais tout à l'heure, c'est la vitesse de déstockage finalement puisque du débit entrant il en rentre toujours donc c'est quel débit supplémentaire vous mettez à l'aval de l'ouvrage et c'est ça qui génère la vitesse de déstockage. C'est vraiment sur ce paramètre qu'il faut être en capacité de jouer au plus vite dans la saison pour pouvoir gérer au mieux et pouvoir anticiper des étiages très prolongés comme on a eu cette année.

M. PERROCHON (Association des maires du Cher) : Une question un peu novice, les paramètres pris en compte sont les mêmes que ceux des rivières ? Peut-on espérer qu'un barrage de ce type ait les mêmes caractéristiques que la rivière ?

M. GIRE (Bureau d'études ATHOS) : Je vais répondre notamment à la 1^{ère} question donc certains paramètres reviennent ce qui permet de comparer ce qui entre dans la retenue, donc l'état initial de la rivière en amont, avec ce qui est présent dans le barrage puis finalement ce qui va être relâché en aval donc certains paramètres notamment les paramètres phosphorés et azotés sont repris pour le barrage et les stations à rivières.

M. THOUVENOT (Bureau d'études ATHOS) : Non, nous ne pouvons pas avoir les mêmes paramètres dans une rivière et un lac pour la bonne et simple raison que les 2 écosystèmes fonctionnent de façon

complètement différente et en plus dans un lac vous avez un autre paramètre, il y a le paramètre de la mémoire du lac tout ce qui s'est passé auparavant qui a été stocké dans le sédiment et quand vous avez une retenue qui se désoxygène ça va induire des relargages de nutriments depuis le fond. Vous allez avoir des apports qui vont être internes et donc la qualité ne peut pas être la même. Et puis la faune piscicole n'est pas la même également dans un lac et une rivière. A partir du moment où il y a des poissons, ces poissons consomment des micro-algues, donc le fonctionnement va être complètement différent en terme de développement notamment de ce paramètre.

Mme ROUFFET-PINON : Quand vous parlez de Cher 1, la Tardes c'est vers le village de la Tardes que vous prenez les mesures ?

M. GIRE : Oui c'est à proximité. On va reprendre la carte car je ne connais pas vraiment la localisation précise par rapport au village.

Mme ROUFFET-PINON : Je vous pose cette question parce qu'il y a eu la continuité écologique a été restaurée en cassant le barrage du Chat-Cros et ils ont eu un problème au mois de mai parce que à un moment donné il y a eu beaucoup d'eau, des orages, je suis allée à la réception des travaux mais VINCI a été très embêté car plein de sédiments sont partis dans le Chat-Cros puis dans la Tardes au niveau du moulin de Bouleau. Peut-être que cela peut expliquer des éléments de vos. Le barrage du Chat-Cros était un ouvrage quand même important qui a complètement été cassé. Maintenant la continuité écologique est répartie sur la rivière Chat-Cros. Je voulais vous demander le Cher 1 c'est Chambonchard ?

M. GIRE : Le Cher 1 se trouve au niveau du Gué de Sellat.

Mme ROUFFET-PINON : Je connais bien merci et le Cher 2 après Rochebut-Prat et le Cher 3 c'est vers Saint-Victor ?

M. GIRE : C'est à proximité de la ville de Montluçon, on est un peu plus en amont.

Mme ROUFFET-PINON : Alors comment ça se fait que vous n'avez pas pu faire d'analyse physico-chimique.

M. GIRE : Nous n'en avons pas fait car cette station était définie uniquement pour réaliser des analyses biologiques.

Mme ROUFFET-PINON : Je pense que ça serait intéressant, si c'est possible, ça donnerait même pour les gens qui travaillent sur l'eau au Gour du Puy ça serait intéressant.

M. GIRE : Après à ce niveau-ci de mémoire une station a été installée où un suivi est réalisé en continu pour notamment le suivi des paramètres physico-chimiques.

Mme ROUFFET-PINON : D'accord. Maintenant c'est une question pour M. GUERIN. Quand vous avez malheureusement une eau comme ça qui arrive avec un état pas très bon, vous devez à Gour du Puy ajouter beaucoup de produits.

M. GUERIN : C'est évident si on a une eau chargée, les apports de produits sont plus importants. Après on est obligé de traiter l'eau car réglementairement on ne peut pas mettre à disposition une eau qui ne respecte pas les normes. Forcément, on a des éléments additifs supplémentaires ce qui nous oblige quelques fois à augmenter le prix de l'eau.

Mme ROUFFET-PINON : Je reviens sur l'histoire du Chat-Cros, je suis sûr que ça a dû jouer parce que les ingénieurs étaient très embêtés au moment des orages de fin mai et maintenant que la continuité est

revenue ça serait intéressant de voir ce qui se passera l'année prochaine. Par contre, je confirme qu'au Gué de Sellat il n'y a pratiquement plus de poissons.

M. GUERIN : Il n'y a peut-être plus de débit entrant.

M. BARACHET : Ça m'amène à une autre question qui est un peu extérieure au problème c'est entre le Cher et l'Allier, on ne prend pas les mêmes décisions par exemple en seuil d'alerte, alerte renforcée et crise. Un moment où on est très en difficulté sur l'aval, on est toujours qu'en seuil de niveau 1 dans le département de l'Allier et moi ça me pose un problème étant donné qu'il devrait y avoir une solidarité amont/aval dans le cas présent.

M. BOISGARD : C'est un point déjà évoqué. Il n'y a pas de relation directe avec la retenue mais effectivement cette question d'homogénéisation des arrêtés cadre départementaux se pose toujours. On en a reparlé ce matin avec les représentants de la chambre d'agriculture. Peut-être qu'il faudra qu'il y est au moins un travail qui soit fait entre les services de l'Etat, voire avec l'ensemble des interlocuteurs. On s'en préoccupe en faisant notamment l'ensemble des analyses qu'on a portées à votre connaissance (réseau ONDE, suivi des débits d'étiages) et maintenant on va les faire remonter aux parties prenantes pour voir quelles suites on peut donner.

M. BARACHET : Il n'y a peut-être pas que l'agriculture qui est concernée sur l'Allier.

M. BOISGARD : C'est parce que on en a parlé ce matin en préambule de la réunion, c'est pour ça que j'ai cité la profession agricole mais bien entendu d'autres acteurs sont concernés par la gestion de la ressource en eau.

Mme ROUFFET-PINON : Pour aller dans le sens de M. BARACHET, quand vous habitez au Gué de Sellat, vous êtes en rive gauche dans la Creuse et en rive droite est dans l'Allier. On voit que les arrêtés sécheresse commencent bien avant et sont plus stricts et plus longs dans la Creuse que dans le département de l'Allier. Effectivement, les arrêtés seraient homogénéisés, ça serait peut-être mieux.

M. BOISGARD : On retient les informations et vos demandes et on les fera remonter. C'était l'objet de ces analyses quantitatives. Par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure dans l'aspect suivi qualité en amont des retenues, je pense que ça dénote aussi le travail que nous avons encore à mener en amont de la retenue parce que c'est tout l'intérêt de savoir ce qui rentre dans cette retenue d'eau, ça mérite encore que l'on travaille tant sur un aspect quantitatif que qualitatif pour avoir une meilleure eau en entrée de la retenue même s'il y a un historique peut être présent dans les sédiments mais si on améliore l'eau qui rentre je pense que celle qui en sortira sera d'autant meilleure. Ça mérite effectivement dans le cadre de la programmation contractuelle que les communautés de communes vont définir sur l'amont du barrage, on arrive à améliorer significativement à terme la qualité de la ressource entrante. Je pense que c'est tout l'intérêt de montrer qu'aujourd'hui ce n'est pas uniquement l'ouvrage et la retenue en tant que tels qui a un impact même en amont on a des eaux qui ne respectent pas forcément déjà tous les paramètres et tous les niveaux qu'on souhaite avoir au regard de la directive cadre.

M. GUERIN : Pour répondre à une question qui a été posée, la réflexion reste à ré-ouvrir, on parlait de Chambonchard, c'est classé, archi-classé, on n'en parle pas. Mais il est bien évident qu'on ne solutionne rien. On a toujours un manque d'eau, on peut toujours tourner le problème dans tous les sens, le retourner à souhaits il en reste toujours la même résultante et il nous faudrait de l'eau à l'amont de cette ville de Montluçon. J'ai entendu la sous-Préfète ouvrir des pistes, on pourrait peut-être travailler sur le barrage de Rochebut, on pourrait peut-être amener de l'eau brute également de la Sioule voire de l'Allier, c'était ça la solution retenue. Donc je redis aujourd'hui, on est tous conscient de ce qui se passe, on a tous bien compris qu'on n'a pas assez d'eau mais il nous reste encore à trouver la solution. Il n'y a pas d'eau dans le barrage, c'est très alarmant on sait que ça va être très critique mais il faut quand même que l'on avance sur ce sujet et la réflexion est devant nous.

Mme ROUFFET-PINON : Il faut commencer par ne pas gaspiller l'eau, c'est bien ce qui a été dit au colloque à Lyon. C'est comme l'électricité, si tout le monde fait attention parce que vous le savez comme moi, l'eau potable qui s'en va dans les toilettes c'est quand même un peu embêtant et sur la Creuse en particulier, je connais beaucoup de gens qui utilisent des eaux de pluie aillent dans les toilettes ce qui évite 10 litres à chaque fois que l'on tire une chasse d'eau, donc l'anti-gaspillage je pense qu'on est tous obligé de s'y mettre comme pour ne pas gaspiller l'énergie, l'électricité etc... On est le nez dans le mur et faut tous s'y mettre.

M. BOISGARD : Vous avez pu voir qu'au niveau des locaux de la cité administrative même dans leurs sanitaires ils ont des affiches qui vous invitent à économiser la ressource en eau. On ne peut que se féliciter de cela et d'essayer d'en faire tous autant pour apporter notre pierre à l'édifice.

M. GUERIN : Tous les syndicats d'eau s'intéressent aux problèmes de rendement des réseaux parce que ce critère conditionne les subventions. On est très à cheval sur les taux de rendement des réseaux mais j'ai juste en mémoire un chiffre : l'eau consommée en tant que boisson c'est 1% de l'eau potable produite, le reste part dans les toilettes, les douches, le lavage des voitures, etc. Ainsi, il y a des marges de manœuvre et il faut porter à connaissance du public les solutions pour économiser cette ressource qui se fait de plus en plus faible.

Mme ROUFFET-PINON : Mais il y a aussi le problème de l'imperméabilisation des sols en ville. Roanne est quand même pilote là-dessus. C'est le Président de l'EPL qui a quand même fait faire des choses très intéressantes.

M. GUERIN : Comme il est Président, il faut qu'il montre l'exemple, c'est à remarquer. C'était un point d'information, d'autres questions dans la salle.

Avis sur le dossier de régularisation de 3 plans d'eau déposé par la fédération de pêche de la Creuse

Mme ROUFFET-PINON : D'après le juriste LNE, il ne faudrait pas voter aujourd'hui parce que les informations transmises ne permettent pas de se faire une idée précise de la situation : absence d'avis de l'AFB, rédacteur du dossier transmis non identifié. La procédure choisie n'est pas assez justifiée dans le dossier, elle fragilise la légalité d'un arrêté pris sans fondement. Si la régularisation par la procédure de rattrapage n'est pas possible alors une nouvelle autorisation ne serait pas possible sans dérivation. La question de la mise en place d'une dérivation semble de toute façon être traitée trop à la légère s'agissant d'un cours d'eau liste 1. Les prescriptions techniques envisagées sont critiquables, débit réservé faible, absence de soutien d'étiage, système de décantation de l'étang 3 insuffisant. Après il y a des détails importants, en particulier par rapport au SDAGE et au SAGE, il y a des détails aussi sur des remarques inacceptables dans le dossier, est-ce que vous voulez que je vous les lise.

M. BOISGARD : Est-ce que LNE a été sollicité ou pourra l'être dans une phase ultérieure sur ce dossier ?

Mme ROUFFET-PINON : LNE a eu le dossier car je leur ai envoyé. Le juriste m'a demandé de suspendre l'avis.

M. BOISGARD : Nous ne pouvons pas reporter notre avis puisque nous devons avant le 27 janvier 2019. On pourrait annexer toutes les remarques de LNE à l'avis de la CLE.

Mme ROUFFET-PINON : Ils disent que c'est une grosse blague, les bottes de paille.

M. BOISGARD : Ce système de filtration en phase travaux est utilisé dans certains contextes. Il faut ramener cela aux plans d'eau sur lesquels nous sommes invités à nous prononcer. Ce type de dispositif

ne peut pas être mis en place sur des retenues de grande capacité. Concernant le bureau d'études ayant rédigé le dossier, il s'agit d'Impact Conseil pour le compte de la Fédération de Pêche.

M. GUERIN : Si on est obligé d'émettre un avis, il faut absolument annexer toutes les remarques qui semblent pertinentes. Y-a-t-il d'autres remarques dans la salle ?

M. ORVAIN : Le propriétaire c'est la fédération de pêche mais vous avez dit qu'ils allaient vendre le site, à qui ? Du coup qui va mettre en œuvre l'avis et puis, ce n'est pas marqué mais je comprends que c'est une pisciculture qui n'est pas en activité actuellement, qui va le devenir, du coup l'avis serait à donner au futur propriétaire.

M. BOUSGARD : Aujourd'hui, le pétitionnaire c'est la fédération de pêche qui elle fait une démarche de régularisation de ses plans d'eau en vue d'une vente à un acheteur qui n'est pas encore connu et donc effectivement aujourd'hui on n'a pas d'information sur l'usage qui est fait par la fédération de pêche. Ils nous donnent un élément de prospective sur le peuplement piscicole qui pourrait être mis en production mais on n'a pas plus d'informations sur l'acquéreur. Je pense qu'ils sont vraiment dans une démarche qui vise aujourd'hui à obtenir un arrêté d'autorisation avec les prescriptions éventuelles qui permettront de faire passer l'équipement à un futur acquéreur. Il n'y a pas aujourd'hui le représentant de la fédération de pêche de la Creuse.

M. GUERIN : C'est comme la vente d'un bien, il faut que l'éventuel acquéreur ait la connaissance totale du produit qu'il va acheter.

Mme ROUFFET-PINON : Ils savent à qui ils vont le vendre et je ne peux rien dire aujourd'hui.

M. GUERIN : On se doit de porter à connaissance.

Mme ROUFFET-PINON : C'est quelqu'un qui a déjà plein de choses sur Chambon et qui veut acquérir ces étangs.

M. GUERIN : On résume la situation, avis favorable et on annexe les remarques du juriste de LNE. Qui est contre ? 1 – Qui s'abstient ? 1

La CLE émet un avis favorable à l'unanimité moins 1 abstention et 1 vote contre sur le dossier de régularisation de 3 plans d'eau déposé par la fédération de pêche de la creuse
--

Informations diverses

- Consultation sur l'eau

Mme ROMAIN (Syndicat du bassin de la Théols) : Lors du salon de la pêche 2019 qui aura lieu à Châteauroux, les syndicats de l'Indre ont un stand et il est prévu de récupérer des tracts et des affiches qu'on fera éventuellement remplir sur place pour les adresser directement à l'Agence. Vous pouvez également glisser le flyer dans vos bulletins pour que la population participe au maximum à ces enquêtes.

Mme ROUFFET-PINON : Il faudrait peut-être que les maires aussi l'affichent et j'ai rapporté des choses de l'Agence de l'eau et j'en ai donné pour que ce soit affiché dans les communes.

M. BOISGARD : On peut effectivement rassembler un peu les besoins de chacun pour commander auprès de l'Agence de l'eau. On peut aussi essayer de minimiser la production de documents papier, je sais que ça peut permettre d'aller au plus près des administrés et du grand public mais tout tract au

format papier a un autre impact environnemental. S'ils sont déjà imprimés et que l'on n'a plus qu'à les distribuer c'est différent.

M. GUERIN : On a aussi beaucoup de communication internet aussi dans les communes, c'est l'occasion de faire passer l'information également avec du O papier ce n'est pas plus mal.

M. BOISGARD : Après deux informations complémentaires si on a fini sur ce point, je ne sais pas si dans les fédérations de pêche ou au niveau des chambres d'agriculture, est-ce qu'il y a des actions à proprement parlé sur cette consultation ou dans vos différentes instances, pour ne pas faire doublon et qu'on arrive à toucher l'ensemble des publics.

M. MARTENS (Chambre d'agriculture de l'Allier) : La décision n'est pas encore prise mais si ça se passe comme pour les questions importantes du SDAGE précédent, il y avait eu de la communication via la presse agricole et puis bien évidemment les instances agricoles que sont les chambres d'agriculture sont consultées et émettront un avis.

M. PEACOCK : Je vais abonder ce que mon collègue a dit. Nous allons aussi mettre en place un retour que ce soit pour l'état des lieux ou les questions importantes et nous consulterons avec les élus éventuellement, nous n'avions pas envisagé de faire de la communication agricole mais c'est noté et on le fera peut-être.

M. LELIEVRE : On diffusera la consultation sur le site internet de la fédération et sur les réseaux sociaux pour que les gens qui souhaitent s'exprimer puissent le faire.

M. PALLAS (Association des Maires de l'Indre) : Je ferai une communication très particulière ainsi qu'au sein du Syndicat de l'Arnon.

M. BOISGARD : Est-ce que vous avez déjà, pour ceux qui auraient l'information, la date du passage devant vos instances si on veut pouvoir se nourrir de l'avis de chacune d'entre-elles et faire une nouvelle réunion de la Commission Locale de l'Eau qui permettrait de débattre avec un contenu ?

M. PEACOCK : Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des élections actuellement donc c'est un peu complexe de mobiliser les élus sur la question mais on prend ça à bras le corps et je pense que courant janvier, février on statuera sur une position.

M. BOISGARD : On a jusqu'au mois de mai mais nous envisagions de faire une réunion de CLE dans le premier trimestre, vaut peut-être mieux qu'on attende début mars, ça sera peut-être plus opportun.

- Etat des lieux 2019 SDAGE 2022-2027

Présentation

- Evolutions législative et réglementaire

Présentation

- Autres questions diverses

-

M. PERROCHON : Je voulais juste dire que le Comité de bassin Loire-Bretagne a adopté une motion dans laquelle il est dit qu'il ne faut pas rompre les équilibres entre économie sociale et environnement et que nous devons travailler sur ces bases là pour élaborer le nouveau SDAGE. Il me semble que cette motion pourrait être reprise un peu dans tous les SAGE et que les discussions puissent se baser sur ces critères-là.

M. GUERIN : C'est une remarque pertinente parce que c'est évident qu'il faut qu'on trouve tous un intérêt à la rédaction du SDAGE, qu'il ne faut pas opposer les camps les uns contre les autres parce que ça ne marche pas. D'autres remarques.

M. PEACOCK : Je me permets d'inviter les collègues des chambres d'agriculture à être attentifs sur tout ce qui est état des lieux pour la simple raison que nous, on a essayé rapidement de regarder avec un collègue sur les bassins versants qui sont en risque notamment on a des bassins qui arrivent en risque phyto et nitrates qui en fait ne sont pas cohérents, je ne maîtrise pas bien les modèles et la méthode qui a été utilisée pour établir les états des masses d'eau. On travaille avec la DDT et on fera remonter via l'outil balboa les remarques que l'on a, j'invite les collègues à être attentifs là-dessus parce que potentiellement ça implique après des financements sur des territoires et on ne voudrait pas que l'argent aille dans des territoires qui n'ont pas de problème.

Mme ROUFFET-PINON : Le Comité de bassin aura lieu le 25 avril, ça fait quand même tout le trimestre pour pouvoir travailler. La dernière chose c'est le plan des inondations donc je suppose que c'est un travail qui va se faire tout au long de l'année 2019 avec, je vous l'ai déjà dit, le problème du lit majeur du Cher parce que quand il y a eu septembre et octobre où il n'y avait pas d'eau, j'ai fait des photos vers le pont des îles, il faudrait quand même faire quelque chose parce que s'il y a des inondations ça ne va pas être rigolo. La dernière chose que je mettrai en avant parce qu'on a parlé du bon état, c'est ce problème de pollution qu'il y a eu en 2017 sur le Cher, ce n'est pas moi qui l'ai inventé je l'ai vu dans le journal, c'est quand même embêtant de voir le Président qui est condamné et avec des problèmes de boues ça été impacté, c'est l'AFB qui est venue sur place, ça a dû impacter aussi les analyses qui ont été faites. Je ne pense pas que l'AFB et le tribunal aient fait ça pour s'amuser.

M. GUERIN : Pour ceux qui n'ont pas forcément l'information, c'est une usine de production d'eau au pied de barrage gérée par le Syndicat de Production des Eaux du Cher qui a eu un problème dans son flocculeur. Il a donc curé son appareil et stocké ces boues sur une enceinte ordinaire avec une digue naturelle mais la digue a lâché donc son curage est reparti au Cher en générant une pollution significative pour laquelle il a été condamné mais ce n'est pas dans son processus normal de fabrication, on est bien d'accord. Dans le cas d'un problème technique sur sa ligne de production, je ne suis pas juge mais j'ai lu la conclusion, ils auraient dû stocker ailleurs où d'une manière plus étanche que ça ne l'a été. Le Cher s'est trouvé pollué de cette manière, et les condamnations, comme dit Mme ROUFFET-PINON sont tombées récemment.

Question de M. DESBOIS sur le financement du SAGE – Propos inaudibles pour être retranscrits.

M. BOISGARD : Oui on l'a passé effectivement, on l'avait présenté au dernier bureau, on l'a passé très rapidement, du coup j'ai évoqué les difficultés financières qu'avaient été celles dans lesquelles ont été construits les budgets de l'Etablissement public Loire, j'attendais éventuellement d'avoir, si on a le temps on peut y revenir. Le bureau s'est prononcé la dernière fois dans un sens, c'était avant le vote du budget de l'Etablissement public Loire, si vous le voulez on peut y revenir, il n'y a pas de souci. Sur la partie modalités de financement, pour vous expliquer comment aujourd'hui sont financées les procédures de SAGE et ce sur quoi l'Etablissement réfléchit, il n'y a pas de souci. On va le broser, peut-être pas dans le détail comme nous l'avions fait lors de la réunion dernière du bureau mais je vous le présente.

L'Etablissement public Loire assure le portage de 10 procédures SAGE, ce qui se passe c'est que chacune des procédures fait remonter au cours du mois de septembre-octobre ses besoins pour la programmation de l'année suivante. Sur cette base des dépenses nous estimons aujourd'hui pouvoir faire un certain nombre d'économies d'échelle en regroupant un certain nombre de postes communs de dépenses notamment des dépenses de fonctionnement (sur les questions liées aux formations des agents, aux fournitures administratives...) Tout cela nous permet de calculer un montant de dépenses pour l'animation de ces 10 procédures SAGE, ce sur quoi ensuite nous estimons les aides que nous

allons pouvoir mobiliser auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne qui est le principal financeur de ces procédures. Aujourd'hui, en 2019, nous sommes passés dans le cadre du 11^{ème} programme, nous allons avoir des modalités d'aides de l'Agence de l'eau qui vont être un peu moins favorables au portage des SAGE, c'est l'histoire de 10% en moins sur les dépenses de chargés de mission donc salaires et charges ainsi que sur les dépenses de fonctionnement donc on passe de 80% à 70% sur les dépenses d'animation. Sur la partie communication il y a également une réduction du montant d'aides de l'Agence de l'eau, il y a des petites modalités spécifiques, l'Agence de l'eau ne prend plus en compte les dépenses d'encadrement, des forfaits de fonctionnement alloués aux postes de secrétariat, il y a un certain nombre de choses qui ont fait que cette année une fois l'estimation faite, l'aide de l'Agence sera moins importante en 2019 ce qui a amené à faire en sorte que les collectivités membres de l'Etablissement et notamment les régions, donc toutes les régions concernées par les 10 procédures SAGE soient amenées à augmenter leurs contributions au financement des SAGE. On est passé de 75 000 € l'année dernière à 216 000 € pour les 10 SAGE, pour le financement par les 6 régions. Dans ce contexte aujourd'hui où dans le cadre du débat d'orientations budgétaires les collectivités membres de l'Etablissement avaient souhaité voir leurs contributions baisser à l'Etablissement, on avait d'un côté un ciseau qui était l'Agence de l'eau en moins et de l'autre côté les collectivités régionales qui voulaient aussi voir baisser leurs contributions. Donc, ça été un dilemme devant lequel l'Etablissement s'est retrouvé donc pour faire face à cette urgence pour 2019, il a proposé aujourd'hui de supprimer un certain nombre de ses politiques c'est-à-dire qu'il a retiré un certain nombre de subventions, des crédits qu'il allouait pour des projets de recherche, on en a un peu parlé tout à l'heure, un certain nombre de projets qu'on ne pourra plus financer, accompagner des chercheurs pour travailler sur toute ce qui est la connaissance qui demain peut être mise à disposition auprès des gestionnaires, ça c'est des subventions qu'on a retiré, il y a des postes qui ne vont pas être renouvelés aussi au sein de l'Etablissement, alors pas sur l'animation des SAGE, des efforts ont été faits en ce sens. Pour les actions, je vous l'ai dit, communication des SAGE tout est reporté au mieux au budget supplémentaire au mois de mars ou avril d'ici là nous ne pourrons pas faire d'actions de communication. Le volant pour les 10 SAGE était de l'ordre de 80 000 € d'actions de communication donc ça fait 40 000 € puisque l'Agence de l'eau prend 50%, il restait 40 000 € à supporter par les collectivités sur cette partie communication. Pour 2019, les solutions ont été trouvées pour réussir à faire en sorte de respecter les volontés des collectivités et puis de maintenir un niveau de service c'est-à-dire avoir au moins de quoi payer les animateurs de SAGE que nous sommes. C'est l'exercice qui a été fait pour 2019 un peu dans l'urgence, on peut s'en féliciter parce que le comité syndical a adopté cela la semaine dernière mais en disant qu'il était bien encore une fois de penser que l'année prochaine un effort supplémentaire serait encore demandé. Pour votre information on dépasse les 30% de réduction des contributions en un peu plus de 10 ans (de 2008 à 2019) il y aura eu moins 30% de contributions des collectivités territoriales au fonctionnement de l'Etablissement et on demande encore à ce que l'effort soit poursuivi pour 2020, c'est les premiers messages qui ont été portés lors du vote au dernier comité syndical donc on ne va pas s'arrêter là dans la difficulté. Devant cela, en fin de compte l'Etablissement a commencé à rechercher des solutions nouvelles de financement pour assurer une continuité d'actions au niveau des procédures SAGE et parmi ces solutions pérennes et simples se présente la solution de la majoration de la redevance. On l'a présenté à la réunion du bureau de la CLE, vous savez que l'ensemble des usagers qui prélèvent sur le bassin Loire-Bretagne et notamment sur notre territoire plus de 7000 m³ d'eau par an donc pour l'utilisateur, le domestique ça passe par les syndicats mais pour tout autre industriel et irrigant qui dépasserait ce volume, vous avez des redevances prélèvements à payer et là, il est prévu, par le code de l'environnement, que les EPTB comme l'EP Loire qui porte les SAGE puissent mobiliser une majoration de la redevance pour financer les procédures de SAGE avec des critères qui permettent de limiter la majoration de la redevance qui peut percevoir donc ça ne doit pas dépasser 25% de la redevance déjà perçue sur le territoire et ça doit se limiter à 50% de ses dépenses de fonctionnement, c'est des dépenses qui sont bien fléchées c'est-à-dire qu'on prend les dépenses qui sont pour les SAGE et on va chercher la recette, si on va chercher c'est uniquement pour financer les procédures de SAGE. Donc cette réflexion a été engagée, ça fait un petit peu qu'on y pense et ça s'est accéléré au regard des difficultés qu'on sentait venir, en juin dernier nous avons fait une demande auprès de l'Agence de l'eau pour savoir quel pourrait être ce montant de majoration potentiel pour avoir une idée de la recette mobilisable pour l'ensemble des procédures SAGE, l'Agence de l'eau

nous a répondu en juillet dernier en nous apportant un élément qui était le suivant c'est que on pourrait aller chercher une recette qui serait au maximum de 2,24 millions € pour le financement des 10 SAGE. Pour cela, si on reprend les critères que je viens de vous donner précédemment, il faudrait qu'on soit capable de justifier 4,48 millions € de dépenses. Or aujourd'hui, dans le diaporama ça apparaît, le montant total des dépenses d'animation et de communication est de 930 000 € pour les 10 SAGE donc vous voyez qu'aujourd'hui avec 930 000 € ça voudrait dire que si on prend 50%, on pourrait aller chercher au maximum 50% de 930 000 € c'est-à-dire environ 500 000 € donc en majoration de redevance. Si on fait après la répartition de ces 500 000 € par usagers, si on prend un foyer qui prélève 120 m³ par an, ça correspondrait à environ 30 cts € par an supplémentaires sur la facture. Si on prend un irrigant qui prélève environ 80 000 m³ par an ça correspondrait à environ 50 € et si on prend un industriel qui prélève plus de 150 000 m³ ça ferait environ 215 € en plus par an. Donc voilà l'ordre de grandeur, étant rappelé qu'aujourd'hui on cherchait si on avait à mobiliser la majoration de la redevance pour aller chercher la recette non apportée par l'Agence. On avait besoin d'aller chercher 216 000 €, ce qu'apportent les régions. Donc si on voulait couvrir cette part de contributions par cette majoration de la redevance voilà à peu près les ordres de grandeur, il faudrait aller chercher 0.15 cts € pour un foyer prélevant 120 m³ et puis vous faites le calcul, ça fait entre 15 et 20 € pour un irrigant et puis 100 € pour un industriel. C'est une piste de réflexion qui aujourd'hui est la plus simple, qui existe dans le code de l'environnement, on a fait une présentation de ces éléments avant le comité syndical devant l'ensemble des bureaux et commissions locales de l'eau qui se tenaient avant la date du comité syndical qui s'est déroulé le 12 décembre dernier. Les commissions ou les bureaux ont eu des positions diverses, certaines se sont positionnées sur le principe plutôt favorable et d'autres défavorables à cette instauration de la majoration de la redevance considérant que ce n'était pas forcément à l'utilisateur de supporter la dépense qui pour eux faisait suite à un désengagement de l'Etat qui venait ponctionner dans les caisses de l'Agence de l'eau et donc reporter le financement sur l'utilisateur. J'espère avoir répondu, alors c'est vrai sans support ce n'est pas très évident, je pourrai vous le transmettre en complément du compte-rendu qui sera fait de cette réunion. Je ne sais pas si vous avez réussi à suivre le déroulé d'une présentation orale. Pour l'instant rien n'a été arrêté, on a bien entendu noté toutes les positions qui ont été celles formulées par les bureaux de CLE mais c'était vraiment des décisions de principe sur lesquelles l'Etablissement souhaitait avoir un premier retour pour voir s'il poursuivait ou non la réflexion. Aujourd'hui, des efforts supplémentaires vont être à produire donc soit on arrive à financer encore en 2020, les postes d'animateurs si les Commissions Locales de l'eau trouvent un intérêt à se réunir et à continuer sinon ça sera compliqué de pouvoir assurer ce rôle de structure porteuse. Le premier trimestre va être mis à profit pour poursuivre les réflexions et voir quelle autre solution simple on pourrait trouver pour les territoires qui aujourd'hui se sont positionnés défavorablement et pour ceux qui se seraient positionnés favorablement, commencer à rentrer dans le détail de ce que cela pourrait représenter pour revenir vers vous pour avoir une décision définitive courant de l'année 2019. Ça va arriver relativement rapidement puisque si jamais des majorations de redevance étaient à instaurer pour 2020, il faudrait que la décision soit prise par l'Agence et le Comité de bassin avant octobre 2019, ça passe obligatoirement par des décisions favorables de l'Agence de l'eau et du Comité de bassin, donc vous voyez le rétro-planning va nous amener à finaliser ces éléments courant du 1^{er} semestre 2019. Pour l'instant rien n'est arrêté au niveau de l'Etablissement public Loire. J'espère avoir répondu à votre demande.

M. GUERIN : Il est évident que dès qu'on parle de prix de l'eau, on effleure un sujet compliqué et il est difficile d'expliquer aux gens une énième augmentation. L'Etat a bien repéré qu'il y avait un reliquat de financement qui n'était pas sollicité et ce reliquat, ils l'ont siphonné tout simplement et maintenant on se retrouve devant des problèmes de trésorerie c'est évident.

M. BOISGARD : On s'est focalisé sur l'aspect financier mais effectivement comme vous le précisiez, lors de la présentation devant les CLE et bureaux on s'était également intéressé à une motion plus complète qui visait à rappeler l'intérêt de nos procédures, car avant tout pour pouvoir justifier d'aller chercher des solutions de financement fallait encore qu'en amont les CLE considèrent que le travail qu'elles avaient à mener en valait la peine. En effet, comment peut-on continuer à mettre en place une politique publique

Compte-rendu de la séance plénière de la CLE du 20 décembre 2018

sur un territoire si au final personne n'y trouve un intérêt. En fait, il y avait deux choses sur le SAGE Yèvre-Auron que vous évoquiez, la question de la motion sur l'intérêt de la procédure, sur l'objectif recherché d'atteindre collectivement le bon état de la ressource en eau, le partage etc...ça n'a pas été remis en question, c'était plutôt cet aspect financier qui a surtout interpellé certaines Commissions Locales de l'Eau

M. TOURAND (Association des Maires de la Creuse)

Concernant la communication sur la consultation sur la qualité de l'eau, je suis preneur d'affiches et de flyers parce que comme vous le savez peut-être Chambonchard est toujours en zone blanche et pour le moment le pylône n'est toujours pas monté.

M. GUERIN remercie les membres et souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

La réunion se termine à 12h45.

Au terme de cette réunion, une visite du barrage de Rochebut a été organisée pour les membres de la CLE. Ainsi, une quinzaine de personnes a pu découvrir, grâce aux explications de M. LECUNA et d'un ses collègues, les caractéristiques et les modalités de fonctionnement de complexe hydroélectrique.



Compte-rendu de la séance plénière de la CLE du 20 décembre 2018

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE CHER AMONT - 20 DECEMBRE 2018
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Instance	Membre	Présent	Excusé	Mandat à	Emargement
Conseil Régional Auvergne - Rhône-Alpes	Yann LUCOT				
Conseil Régional Centre-Val de Loire	Michelle RIVET		X		
Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	Jérôme ORVAIN	X			<i>Orvain</i>
Conseil Départemental de l'Allier	Christian CHITO				
Conseil Départemental du Cher	Maryline BROSSAT		X		
Conseil Départemental de la Creuse	Thierry GAILLARD				
Conseil Départemental de l'Indre	Michel BRUN				
Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	Laurent DUMAS		X	R. OLLIER	
Association des Maires de l'Allier	Francis NOUHANT				
Association d'Maires de l'Allier	Gérard CIOFOLO				
Association des Maires de l'Allier	Lucette GAGNIERE				
Association des Maires de l'Allier	Daniel PIQUANDET				
Association des Maires de l'Allier	Alain VERGE				
Association des Maires du Cher	Jean BALON				
Association des Maires du Cher	Christian FAUCHER				
Association des Maires du Cher	Serge PERROCHON				
Association des Maires du Cher	Rémy POINTEREAU				
Association des Maires de la Creuse	Jacqueline JARY		X		
Association des Maires de la Creuse	Bruno PAPINEAU		X	B. TOURAND	
Association des Maires de la Creuse	Marie-Claude MATHIEU		X		
Association des Maires de la Creuse	Bernard TOURAND	X			
Association des Maires de l'Indre	Jacques PALLAS	X			
Association des Maires de l'Indre	Yves PREVOT				
Association des Maires du Puy-de-Dôme	Roger OLLIER				
Etablissement public Loire	Pierre LAROCHE				
Syndicat Mixte des Eaux de Lapan	<i>Guy MUREAU</i> GUY MUREAU	X			
SIAEP de la Marche et du Boischaud	Florence LERUDE	X			
PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Jean-Pierre GUERIN				
Communauté d'Agglomération Montluçonnaise	Pierre-Antoine LEGOUTIERE				
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de la Théols	Bruno MALOU				
Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier	Claude RIBOULET		X		
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Boussac	Marjolaine MAURETTE	X			

Montluçon Communauté

Main LE BAGOUSSE

[Signature]

Compte-rendu de la séance plénière de la CLE du 20 décembre 2018

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE CHER AMONT - 20 DECEMBRE 2018 COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS

Instance	Représentant	Présent	Excusé	Mandat a	Emargement
Association pour le Développement Touristique de la Vallée du Cher	Monsieur le Président ou son représentant	D. LACHASSAGNE	x	UFC Que Choisir	
Chambre d'Agriculture de la Creuse	Monsieur le Président ou son représentant	CHAPY Jean PEAROCK KEVIN			
Chambre d'Agriculture de l'Allier	Monsieur le Président ou son représentant	NARSENS Solim ALLOIN Simon			
Chambre d'Agriculture du Cher	Monsieur le Président ou son représentant	DESBOIS Stéphane		DESBOIS Stephen	
Chambre de Commerce et d'Industrie de Montluçon-Gannat	Monsieur le Président ou son représentant				
Comité départemental de canoë kayak de l'Allier	Monsieur le Président ou son représentant				
Comité Régional du Tourisme d'Auvergne	Monsieur le Président ou son représentant		x		
EDF - Groupe d'Exploitation Hydraulique Loire-Ardèche	Monsieur le Directeur ou son représentant	Sylvain LELUNA			
Fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Monsieur le Président ou son représentant	P. LEVIERE			
Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Monsieur le Président ou son représentant	G. BARACHET			
Indre Nature	Monsieur le Président ou son représentant				
Limousin Nature Environnement	Monsieur le Président ou son représentant	A. Rouffet Pim			
Syndicat de la propriété rurale de l'Indre	Monsieur le Président ou son représentant				
UNICEM	Monsieur le Président ou son représentant	Camille de Poul			
Union Départementale des Syndicats d'Irrigants et de Gestion des Eaux du Cher	Monsieur le Président ou son représentant	PROFFET Benoît			
Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR Auvergne	Monsieur le Président ou son représentant	D. LACHASSAGNE			



ATHOS environnement

Christian Genard
Chargé de Recherche

Amédée THOUVENOT
Benoît GIRE

Compte-rendu de la séance plénière de la CLE du 20 décembre 2018

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE CHER AMONT - 20 DECEMBRE 2018
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

Instance - Représentant	Présent / Représenté	Excusé	Mandat a	Emargement
M. le Préfet de la Région Centre-Val de Loire, coordonnateur de bassin Loire-Bretagne, ou son représentant				
M. le Préfet de la Région Auvergne-Rhône Alpes ou son représentant		X		
M. le Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine ou son représentant		x		
M. le Préfet de la Creuse ou son représentant				
M. le Préfet du Puy-de-Dôme ou son représentant				
M. le Préfet de l'Allier ou son représentant	RAYNAUD Beatrice			
M. le Préfet du Cher ou son représentant			DDT 18	UP
M. le Préfet de l'Indre ou son représentant				
M. le Chef de la MISE du Cher ou son représentant				UP
M. le Chef de la MISE de l'Indre ou son représentant		x		
M. le Chef de la MISE de l'Allier ou son représentant	RAYNAUD Beatrice		RAYNAUD	
M. le Chef de la MISE de la Creuse ou son représentant				
M. le Directeur de la DREAL Auvergne ou son représentant		x	Blanc	
M. le Directeur de la DREAL Centre ou son représentant				
M. le Directeur Régional de l'AFB ou son représentant				
M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant		x		